
N° 95-0371 - Urbanisme, habitat et développement social + domaine et administration générale + finances et programmation - Saint Priest - Libération de deux parcelles communautaires situées lieu-dit "la Rage" - Indemnisation de M. Durif, exploitant-agricole, locataire - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1995 par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la convention de concession des actions d'aménagement nécessaires au développement du site Champ du Pont-Porte des Alpes la liant à la SEMIFAL, la communauté urbaine de Lyon a acquis de cette dernière, suivant un acte du 31 août 1995, divers terrains situés notamment sur le secteur expérimental de préverdissement de la coulée verte à Saint Priest et en particulier deux parcelles de terrain respectivement de 6 392 et 740 mètres carrés situées lieudit "la Rage" et occupées par monsieur Durif, exploitant agricole, locataire.

Afin de permettre la réalisation des travaux projetés, il importe maintenant de les libérer et, à cet effet, d'indemniser l'intéressé.

Monsieur Durif ayant accepté de traiter moyennant le versement, par la Communauté urbaine, d'une indemnité de 19 898 F, je vous sou mets la convention établie en vue du règlement de cette somme ;

B. Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Vu l'acte d'acquisition passé par la Communauté urbaine le 31 août 1995 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social, domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 1995 - chapitre 908-1 - article 210-9 - dossier n° 2 936-95.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,